



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal**
élus :
19

Conseillers en fonction :

19

Conseillers présents :

13

Conseillers absents :

6

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 12 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans le foyer communal (en raison de la loi du 14 novembre 2020 qui autorise le prolongement de l'état d'urgence sanitaire) sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du six janvier deux mil vingt-et-un.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Arlette LUTTENBACHER, Monsieur Daniel MOSER, Madame Virginie QUIRIN, Messieurs Olivier SARDINI, Jean-Jacques SITTER, Roger SPERISSEN, Madame Cécile STEMPEL, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames Nadia BRUNN, Peggy DOPPLER (**procuration à Frédéric GRUNENWALD**), Messieurs Erick FISCHER (**procuration à Claude SCHOEFFEL**), Aurélien FLUHR (**procuration à Nadine SPETZ**), Franck SCHUBERT, Madame Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 16

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2020
4. Mise à disposition d'un bâtiment communal à un particulier dans le cadre d'un développement d'activité
5. Forêt : approbation de l'Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) et du programme d'actions pour l'année 2021
6. Forêt : autorisation donnée à l'ONF dans le cadre de la rédaction d'une convention d'autorisation temporaire
7. Chasse : mise à jour de la liste des partenaires et des permissionnaires des lots n°2 et 3
8. Elus : modification des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes pour l'exercice de leurs fonctions
9. Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : signature d'une convention portant sur la refacturation de la part communale dans le cadre de l'opération « un masque pour les Haut-rhinois »
10. Associations locales : fixation des subventions au titre de l'année 2021
11. Motion de soutien à l'hôpital de Thann
12. Divers et communication
 - a. Fixation d'une date de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C)
 - b. Fixation d'une date de la Commission « Entretien et aménagement du patrimoine.

NS/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h10. Elle présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal.

Au vu du couvre-feu actuellement en vigueur, Madame le Maire demande que le conseil municipal se réunisse à huis clos. Après accord unanime des membres présents et représentés, le huis clos est validé.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point au présent ordre du jour à savoir « signature d'une convention de partenariat avec le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de l'opération Label Ecoles Numériques 2020 ». Le conseil municipal accepte cet ajout à l'unanimité des membres présents et représentés. Ce point sera ajouté en point n° 9.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire, est à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions suivantes :

Délégation 4° - marchés publics

-Restructuration de la mairie et des ateliers communaux – lot n° 13 (chauffage-ventilation-sanitaire)
Le 12/01/2021 : signature d'un avenant de relatif à une moins-value financière, suite à une régularisation de la balance financière du marché de travaux.

Prix : -298€ HT, -357.60 € TTC ;

-Le 08/01/2021 : signature d'un **devis de 312 euros nets** au profit de l'association « Patrimoine et Emploi » dans le cadre d'une intervention d'un salarié pour seconder l'équipe technique communale (date à définir ultérieurement).

N° 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2020, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

DELIB N°2021/01

N° 4. MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL A UN PARTICULIER DANS LE CADRE D'UN DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE

Madame le Maire rappelle que ce point a été déjà débattu lors de la séance de décembre 2020. De plus, Monsieur Frédéric Grunenwald, Adjoint au Maire, a apporté des précisions à tous les conseillers municipaux par mail ou par téléphone durant le mois de décembre.

Avant de passer au vote, un nouveau débat a lieu :

Madame Arlette LUTTENBACHER, conseillère municipale, note que la personne en question qui souhaite disposer de ce bâtiment est jeune et que cette installation pourrait la mettre en difficulté durant ces premières années de création de son entreprise. Elle demande si la commune ne pourrait pas lui apporter des aides supplémentaires. Monsieur Frédéric GRUNENWALD répond que la personne disposera de toute l'aide possible de la commune mais il ne s'agira pas d'une aide financière ; Monsieur Roger SPERISSEN, conseiller municipal, demande pourquoi l'assainissement n'a pas été mis aux normes avant. Monsieur Frédéric GRUNENWALD répond que la commune n'avait tout simplement pas l'utilité de faire ces travaux vu l'utilisation du bâtiment. Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, rappelle qu'au vu de son activité, la personne bénéficie d'une aide de l'Etat pour son installation.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD précise que tout ne peut pas être anticipé à ce jour ; des avenants seront vraisemblablement rédigés. De même pour les subventions qui pourront se présenter au fil des années.

Madame Virginie QUIRIN, conseillère municipale, estime qu'il s'agit d'une situation trop contraignante pour la personne concernée. De plus, l'activité qu'elle propose semble trop riche. Monsieur Frédéric GRUNENWALD précise que son activité ne sera pas immédiatement développée ; il lui faudra plusieurs années pour le faire. Mais Madame Virginie QUIRIN s'inquiète car la commune n'est pas à l'abri d'un recours éventuel.

Monsieur Daniel MOSER, conseiller municipal, estime que la convention est claire et que la personne sait dans quoi elle s'engage, malgré les contraintes que le projet peut représenter.

Madame le Maire estime qu'il s'agit d'une vraie opportunité pour cette personne car elle n'aura pas de loyer à payer et elle pourra malgré tout développer son activité.

Après exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme,

Vu le projet de convention de mise à disposition du bâtiment communal situé à proximité de la poste (63 Grand'Rue),

Résultat du vote à main levée :

Pour : 15 voix dont 3 procurations ;

Contre : 1 voix ;

Abstention : 0 voix.

Après délibération, le conseil municipal :

-VALIDE le projet de convention mettant à disposition le bâtiment communal situé 63 Grand'Rue, à proximité de la poste ainsi que le terrain extérieur situé à l'arrière de ce bâtiment, appartenant à la commune de FELLERING, dans le cadre du développement d'une ferme alternative ;

-PRECISE que la convention est établie à compter de la date de signature par les deux parties pour une durée de 5 ans ;

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant éventuel qui interviendrait durant ces 5 années

DELIB N°2021/02

N° 5. FORET : APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES COUPES (EPC) ET DU PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2021
--

Tous les ans, le conseil municipal doit valider deux documents nécessaires à l'élaboration du budget de l'année N :

-l'Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) qui reprend les coupes à façonner. Monsieur Claude SCHOEFFEL, précise que la crise sanitaire due aux scolytes a encore amené la commune à baisser fortement les coupes réalisées durant l'année. Le volume normal d'une année est de 5 000 m³ voire 6 000 m³ alors que pour 2021, le volume total prévu est de 3 500 m³. Beaucoup de coupes sont classées en suspens (plus de 4 000 m³) ; ces bois sont martelés mais non exploités pour le moment et le seront en fonction des opportunités. Dans la ligne « chablis et secs », 1 500 m³ sont prévus en 2021 mais ce chiffre reste toujours prévisionnel.

Concernant le bois d'affouage, 400 stères seront coupés et 127 stères sont en stock.

Ces coupes sont prévues soit en régie (bûcherons de la communauté de communes à 14.6% de leur temps de travail), soit par des entreprises. Quant au débardage, c'est l'entreprise KIENTZY qui intervient principalement sur la commune. Monsieur Claude SCHOEFFEL note que la parcelle 10.a est

en déficit (3 460 euros) car le coût de la régie est plus onéreux que le coût à l'entreprise.

La recette nette prévisionnelle est de 25 108 euros, auxquelles s'ajoutent des coupes en vente sur pied pour 3 000 euros soit 28 108 euros de recettes nettes prévisionnelles.

Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, demande s'il y a actuellement des acheteurs pour les chablis. Monsieur Claude SCHOEFFEL explique que cela dépend du type de chablis : certains peuvent encore être valorisés et donc plus facilement vendus mais le reste sera du bois de chauffage donc beaucoup moins valorisé.

Monsieur Claude SCHOEFFEL ajoute que toutes les zones aujourd'hui vides devront par la suite être régénérées ; de plus certains sentiers forestiers sont dangereux en raison de chutes de branches ou d'arbres alors même qu'ils sont encore fréquentés.

Madame Cécile STEMPFEL, conseillère municipale, note qu'il y a du bois qui traîne depuis près d'un an et demi au niveau du bûcher. Monsieur Claude SCHOEFFEL répond qu'il réglera la question avec le technicien ONF.

-le programme d'actions et de travaux qui reprend tous les travaux prévus en forêt (travaux d'entretien, de création de piste ou encore d'abattage d'arbres). L'ONF propose un programme avec un total de dépenses prévu à 43 661 euros, donc bien supérieur aux recettes nettes prévisionnelles liées aux coupes.

Chaque ligne est détaillée une par une par Monsieur Claude SCHOEFFEL.

Il propose d'apporter les modifications suivantes :

-Travaux de maintenance-parcellaire : Monsieur Claude SCHOEFFEL estime que ces travaux peuvent être réalisés soit dans le cadre d'une journée citoyenne, soit directement par les membres du conseil municipal. Ces travaux seront évidemment faits en lien avec l'agent ONF de la commune car cela demande une organisation de chantier précise. Monsieur Claude SCHOEFFEL reviendra vers les conseillers municipaux en temps voulu ;

-Travaux sylvicoles : il est préférable de les faire déjà cette année plutôt que de les reporter ;

-Travaux de protection contre les dégâts de gibier : suppression de la ligne « mise en place de clôture grillagée pour régénération » pour 6 600 euros. Monsieur Claude SCHOEFFEL rappelle que la commune a mis en place un enclos témoin au niveau du Tulberg durant l'automne dernier pour faire une expérience de régénération. Il rappelle qu'un plan de relance est actuellement en cours au niveau de l'Etat mais les règles ne sont pas encore précisées.

-Travaux d'infrastructure :

- ✚ 23 km de renvois d'eau sont concernés pour 2021. Monsieur Claude SCHOEFFEL estime que certains renvois pourraient être faits par des bénévoles, tous comme les travaux d'entretien sur connexes d'infrastructures ;
- ✚ Concernant l'entretien divers de route en terrain naturel, une solution alternative pourra éventuellement être trouvée en lien avec l'exploitation VALENTIN ;
- ✚ Création de la piste parcelle 63 : suppression car la parcelle ne sera certainement pas exploitée en 2021 ;
- ✚ Un devis est encore en attente concernant le pont de Bourbach qui est actuellement de 2 500 euros.

-Travaux d'accueil du public : abaissement à 1 000 euros au lieu de 2 000 euros des travaux de sécurité du public et protection des milieux,

Avec ces modifications, les charges reviendraient à 27 000 euros, le budget serait donc équilibré par rapport aux recettes nettes de coupes prévues.

Monsieur Claude SCHOEFFEL rappelle que toutes ces données sont prévisionnelles et qu'un EPC complémentaire pourra être proposé le cas échéant.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement présente et commente l'état de prévisions des coupes et le programme de travaux, proposés par l'ONF, concernant la forêt communale pour l'année 2021. Ces deux documents prévisionnels, préparés en collaboration étroite avec l'ONF, ont été analysés lors de la commission forêt qui a eu lieu le vendredi 08 janvier 2021.

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE

- **L'état de prévisions des coupes en forêt communale pour 2021** en y apportant les observations suivantes :
 - *Parcelle 3 (Lauch) : un petit volume de 559 m³ est prévu et concerne uniquement des feuillus ;*
 - *Parcelle 8 (Treh) : 650 m³ sont prévus, uniquement des feuillus. Les résineux de cette parcelle ne sont pas intégrés dans l'EPC de cette année ;*
 - *Parcelle 10 : il s'agit uniquement de mélèzes et de feuillus pour un volume de 247 m³, les douglas ayant déjà été coupés en 2020 ;*
 - *Chablis et bois secs, toutes parcelles confondues : un volume de 1 500 m³ est prévu mais ce chiffre est difficilement prévisible ;*
 - *400 stères de bois sont également prévus. Le bois pour façonner ces derniers est prêt en bord de route notamment au niveau du chemin Curien et du Gustiberg : 126 stères sont encore en stock ;*
 - *Volume total prévu pour 2021 : 3 500 m³ de bois, ce qui reste faible, tout comme les recettes nettes prévues à hauteur 28 108 euros ;*
 - *Il reste des coupes en suspens pour un volume total de 4 300 m³, volume non inscrit dans l'EPC 2021 : ces coupes seront faites en fonction des opportunités qui se présenteront.*
 - *Pour rappel, le recours à la main d'œuvre forestière (gérée par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin) doit atteindre un pourcentage de 14.06 %.*

- **Les programmes de travaux patrimoniaux et d'actions en forêt communale pour 2021** en y apportant les modifications suivantes :
 - **Travaux de maintenance-parcellaire** : suppression de la ligne « entretien du parcellaire » pour 1 050 euros ;
 - **Travaux de protection contre les dégâts de gibier** : suppression de la ligne « mise en place de clôture grillagée pour régénération » pour 6 600 euros ;
 - **Travaux d'infrastructure** : suppression de la ligne « création de pistes d'exploitation en terrain naturel » (parcelle 63) pour 960 euros. Les travaux d'entretien de route en terrain naturel (Chemin des Alliés et R.Curien) seront réalisés par d'autres prestataires. Un devis plus précis reste en attente concernant le pont chemin de Bourbach.
 - **Travaux d'accueil du public** : suppression de la ligne « entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétiques... » pour un montant de 2 110 euros ; abaissement à 1 000 euros au lieu de 2 000 euros des travaux de sécurité du public et protection des milieux ;

Total des travaux : 26 852 euros.

<p>N° 6. FORET : AUTORISATION DONNEE A L'ONF DANS LE CADRE DE LA REDACTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE</p>
--

Depuis juin 2019, la société ALSACE FREERIDE ACADEMY (AFA) propose un espace de descente de VTT sur le domaine du Markstein.

Un projet de convention d'occupation du domaine public avait été présenté par le Syndicat Mixte du Markstein Grand Ballon (SMMGB) après avis préalable du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Elle précisait notamment les principes d'exploitation et de gestion, d'entretien des locaux et du matériel ainsi que les responsabilités et les assurances. Cette convention est valable jusqu'à la période estivale 2021.

Le 07 juin 2019, le conseil municipal de Fellingring a validé ce projet de convention ; les tracés de VTT avaient été soumis à l'autorisation des communes d'Oderen et de Fellingring.

Cependant, plusieurs problèmes se posent aujourd'hui :

- certaines pistes traversent les parcelles 5 et 6 de la forêt communale de Fellingring. Or, lors de l'organisation d'une précédente course organisée par l'AFA, la commune n'avait pas été mise au courant alors que des coupes avaient lieu en même temps sur la parcelle 6 ;
- il s'avère que cette convention est invalide ; en effet, le SMMGB bénéficie d'une concession pour l'exploitation des pistes de ski dans la forêt communale mais il n'en est pas propriétaire et cette concession ne lui accorde pas la possibilité de conventionner directement avec un autre organisme ou association concernant la forêt communale ;
- la convention de 2019 ne protège pas suffisamment les intérêts forestiers de la commune.

Deux solutions sont possibles :

- modifier la concession entre la commune et le SMMGB en lui accordant le droit de conventionner avec un autre organisme ;
- établir une convention directement entre la commune et l'AFA en y ajoutant les précautions nécessaires.

L'ONF déconseille la première solution et propose de rédiger une convention d'occupation temporaire.

Aujourd'hui, le conseil municipal doit autoriser l'ONF à rédiger cette convention et une nouvelle délibération devra, par la suite, valider ladite convention.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Claude SCHOEFFEL, adjoint en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement,

Vu la délibération n° 2019/34 du conseil municipal de Fellingring validant la convention d'exploitation entre le SMMGB et l'ALSACE FREERIDE ACADEMY ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE** l'Office National de la Forêt (ONF) à rédiger une convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune de Fellingring au profit d'ALSACE FREERIDE ACADEMY dans le cadre d'un espace de descente de VTT en forêt communale soumise au régime forestier (parcelles 5 et 6) ;
- PRECISE** que d'autres points devront par la suite être précisés comme la durée de la convention et le montant de la redevance annuelle ;
- AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

N° 7. CHASSE : MISE A JOUR DE LA LISTE DES PARTENAIRES ET DES PERMISSIONNAIRES DES LOTS 2 ET 3

Le conseil municipal ne disposant pas d'éléments suffisants pour traiter ce point, ce dernier est reporté à une séance ultérieure.

DELIB N°2021/04

N° 8. ELUS : MODIFICATION DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS POUR L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Lors des séances du 26 mai et du 11 juin 2020, les taux d'indemnités suivants ont été validés par le conseil municipal :

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués
MAIRE	SPETZ Nadine	43%
1 ^{er} ADJOINT	SCHOEFFEL Claude	16.5%
2 ^{ème} ADJOINT	JAEGGY Doris	16.5%
3 ^{ème} ADJOINT	GRUNENWALD Frédéric	16.5%

Or, la loi Engagement et Proximité entrée en vigueur le 29 décembre 2019, revalorise les indemnités des Maires et des Adjointes notamment pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants : 51.6% pour le Maire, et 19.8% pour les Adjointes.

Il s'agit donc de reprendre une délibération modifiant les taux d'indemnités à compter du 1^{er} février 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de trois adjoints au maire ;

Vu les arrêtés municipaux du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions aux trois adjoints au maire ;

Vu les délibérations n°2020/26 et n°2020/28 portant attribution des indemnités du maire et des adjoints ;

Considérant que la commune de Fellingering compte 1 630 habitants au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant que pour une commune de 1 630 habitants, le taux de l'indemnité de fonctions du Maire est fixé, de droit, à 51.6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et à 19.8% pour les adjoints ;

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DECIDE de fixer à compter du 1^{er} février 2021, le montant des indemnités de fonction du maire à 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

-DECIDE de fixer à compter du 1^{er} février 2021, le montant des indemnités de fonction des adjoints au maire à 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

-DIT que les indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

-PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021.

ANNEXE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au maire et aux adjoints

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués
MAIRE	SPETZ Nadine	51.6 %
1 ^{er} ADJOINT	SCHOEFFEL Claude	19.8 %
2 ^{ème} ADJOINT	JAEGGY Doris	19.8 %
3 ^{ème} ADJOINT	GRUNENWALD Frédéric	19.8 %

DELIB N°2021/05

N° 9. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »

En 2019, Monsieur GUIHAL, directeur de l'école de Fellingring, a informé la commune de son souhait d'acquérir deux Tableaux Blancs Interactifs (TBI) afin de développer les outils numériques au profit des enfants de l'école.

Monsieur GUIHAL avait demandé un devis à l'entreprise AMS basée à Colmar : le coût est de 11 850 euros TTC pour deux TBI et deux ordinateurs portables. Face au coût considérable du projet, le montant n'a pas été inscrit au budget 2020.

Cependant, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, par le biais des inspections académiques, a lancé courant 2020, une opération permettant aux communes d'investir dans du matériel numérique pour les écoles, avec des taux de subvention de 50 %. Un dossier a dès lors été déposé par Monsieur GUIHAL en septembre dernier, en accord avec la commune.

Le 07 janvier dernier, l'académie a confirmé la validation du projet de l'école de Fellingring et Mr GUIHAL en a informé la commune le 11 janvier.

Une convention doit être signée entre la commune et la rectrice de l'académie de Strasbourg.

Les principales conditions sont les suivantes :

- subvention de 50 % pour un projet de 11 850 euros TTC soit une participation de l'Etat de 5 925 euros, le reste à charge revient à la commune ;
- la convention est valable pour une durée d'un an à compter de la date de signature ;
- le pilotage du projet est assuré par le directeur de l'école, le maire de la commune et l'équipe de l'inspection de l'éducation nationale de secteur.

Le conseil municipal doit donc autoriser le Maire à signer la convention.

Vu l'exposé du Maire,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE** la convention de partenariat relatif au programme « Label écoles numériques 2020 » concernant le versement d'une subvention prévisionnelle de 5 925 euros dans le cadre de l'achat de matériels numériques au profit de l'école ;
- AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

N° 10. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT REFACTURATION DE LA PART COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'OPERATION « UN MASQUE POUR LES HAUT-RHINOIS »

La CCVSA a souhaité doter chaque habitant de la vallée d'au moins 2 masques lavables en avril 2020.

Après discussion entre les maires et l'exécutif de l'époque, il a été décidé, solidairement, de procéder aux acquisitions suivantes :

- ✚ Un masque de la marque Mitwill, supporté à 100 % par la CCVSA (1.40 € HT le masque) ;
- ✚ Un masque Emmanuel Lang supporté, pour le reste à charge (déduction participations CD68, AMHR et Etat), par les communes.

Le reste à charge effectif pour les masques Emmanuel Lang de la part du CD 68, soit 10 234 €, soit environ 0.80 € par masque lavable Emmanuel Lang (3 € HT le masque hors subvention) est parvenu à la CCVSA qui désormais doit refacturer cette somme aux communes membres.

C'est dans ce cadre que cette convention de refacturation est conclue.

La répartition financière prévue est la suivante :

INSEE	Commune + Population 2020		
89	Fellingring	1638	1 329 €
102	Geishouse	451	366 €
106	Goldbach-Altenbach	292	237 €
151	Husseren-Wesserling	1060	860 €
171	Kruth	955	775 €
199	Malmerspach	506	411 €
211	Mitzach	398	323 €
213	Mollau	356	289 €
217	Moosch	1700	1 379 €
247	Oderen	1283	1 041 €
262	Ranspach	835	678 €
292	Saint-Amarin	2303	1 869 €
328	Storckensohn	208	169 €
344	Urbès	444	360 €
370	Wildenstein	184	149 €
	TOTAL	12 613	10 234 €

Madame Arlette LUTTENBACHER demande si tous les habitants du département ont eu exactement les mêmes masques notamment les masques Emmanuel LANG qui n'ont pas particulièrement été appréciés par les habitants et les élus. Madame le Maire précise que beaucoup de villes ont eu ces masques mais que cette décision n'a pas été prise pour tout le Département du Haut-Rhin car cette dernière revenait aux communautés de communes et d'agglomération.

Vu le projet de convention rédigé par la CCVSA concernant la prise en charge communale de l'opération « un masque pour les Haut-Rhinois » ;

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-VALIDE la convention portant refacturation de la part communale dans le cadre de l'opération « un masque pour les Haut-Rhinois » ;

-PRECISE que la part de la commune de Fellingering est de 1 329 euros pour 1 638 habitants (chiffre 2020) ;

-AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

DELIB N°2021/07

N° 11. ASSOCIATIONS LOCALES : FIXATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Au début de chaque année, le conseil municipal fixe les subventions attribuées aux associations locales.

Ces montants ont été fixés en 2020 de la manière suivante :

1. Amicale des Boulistes Val'Thur	320 euros
2. Association des Donneurs de Sang	503 euros
3. Association Enfants Loisirs	503 euros
4. Association des Artistes Peintres de la Vallée de la Thur	320 euros
5. Chorale Sainte-Cécile	610 euros
6. Club de Skat	320 euros
7. Comité de jumelage Donville/Fellingering	640 euros
8. P.L.K. (Plongeurs Lac de Kruth-Wildenstein)	320 euros
9. Société de Gymnastique Alsatia	777 euros
10. Société de Musique « Orphéenne »	777 euros
11. Société de Pêche Lerchenweier	503 euros
12. UNC	503 euros
13. Taikyokuken-Energie-Détente	320 euros
14. Conscrits	305 euros
15. Coopérative scolaire Ecole Maternelle	150 euros
TOTAL	6 871 euros

D'autres subventions exceptionnelles sont également attribuées au cours de l'année mais elles font l'objet d'une délibération spécifique prise au cas par cas.

Les subventions sont versées uniquement sur présentation du procès-verbal de l'assemblée générale et des comptes financiers de l'année N – 1. Ces justificatifs sont à adresser au secrétariat de la mairie de Fellingering avant le 31 décembre de l'année.

Il est également demandé aux conscrits de présenter un bilan financier à l'issue de la manifestation des feux de la Saint-Jean.

A ce jour, tous les montants ont été versés au titre de l'année 2020. D'autres subventions exceptionnelles ont également été versées pour un montant de 2 547 euros :

1. Amicale des Sapeurs-Pompiers du Chauvelin : 200 euros ;
2. Conférence Saint-Vincent de Paul : 500 euros ;
3. Croix-Rouge Française : 200 euros ;
4. Société de Gymnastique : 1 347 euros (remboursement de la taxe foncière) ;
5. Padripika (yoga) : annulation du loyer du 3^{ème} trimestre : 300 euros.

La commune a donc versé 9 418 euros de subventions aux associations en 2020, pour un prévisionnel de 10 500 euros (soit une diminution de 250 euros par rapport à 2019).

Madame le Maire souhaite reconduire ces mêmes montants pour l'année 2021.

Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal, est tout de même interpellé par le montant de 2 124 euros octroyé à la société de gymnastique sur un total de subventions de 9 418 euros. Madame le Maire rappelle que cette association doit faire face à plusieurs contraintes (bâtiment, vieillissement de ses membres...) que d'autres associations n'ont pas.

Sur proposition de Madame le Maire,

Résultat du vote à main levée :

Pour : 15 voix dont 3 procurations ;

Contre : 0 voix ;

Abstention : 1 voix ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

-DECIDE d'allouer aux associations locales les subventions 2021 comme suit :

1. Amicale des Boulistes Val'Thur	320 euros
2. Association des Donneurs de Sang	503 euros
3. Association Enfants Loisirs	503 euros
4. Association des Artistes Peintres de la Vallée de la Thur	320 euros
5. Chorale Sainte-Cécile	610 euros
6. Club de Skat	320 euros
7. Comité de jumelage Donville/Fellering	640 euros
8. P.L.K. (Plongeurs Lac de Kruth-Wildenstein)	320 euros
9. Société de Gymnastique Alsatia	777 euros
10. Société de Musique « Orphéenne »	777 euros
11. Société de Pêche Lerchenweier	503 euros
12. UNC	503 euros
13. Taikyokuken-Energie-Détente	320 euros
14. Classe 2003	305 euros
15. Coopérative scolaire Ecole Maternelle	150 euros
TOTAL	6 871 euros

-RAPPELLE que les subventions sont versées uniquement sur présentation du procès-verbal de l'assemblée générale et des comptes financiers de l'année N – 1. Ces justificatifs sont à adresser au secrétariat de la mairie de Fellingering avant le 31 décembre de l'année.

Il sera également demandé aux conscrits de présenter un bilan financier à l'issue de la manifestation des feux de la Saint-Jean ;

-PRECISE que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget principal 2021.

DELIB N°2021/08

N° 12. MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE THANN

Le conseil municipal de Thann a pris une motion pour le soutien à l'Hôpital lors de la séance du 10 juillet 2020.

La Ville de Thann souhaite proposer à toutes les communes du Pays Thur Doller de s'engager ensemble en adoptant une motion similaire, pour l'Hôpital de Thann.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les récentes fermetures de différents services de l'hôpital de Thann : celui des urgences en 2017, de la chirurgie conventionnelle la même année et de la maternité en 2019. Ces services étaient appréciés de la population comme des professionnels de santé. Ils apportaient une réponse de proximité aux besoins de la population tout en réservant les cas complexes pour le site de Mulhouse.

Aujourd'hui des menaces pèsent sur notre hôpital et la vigilance pour le maintien des différents services devient une priorité.

La chirurgie ambulatoire, présentée jusque-là comme l'avenir du site, fonctionnait avec les praticiens de Thann et de Mulhouse et restait une activité importante pour la population avec la chirurgie des cataractes, les coloscopies, la chirurgie urologique et gynécologique.

Or, le bloc opératoire de l'hôpital de Thann, fermé depuis le début de la crise COVID, n'a toujours pas repris son fonctionnement, alors même que les blocs des autres hôpitaux ont déjà rouvert pour une activité réduite, certes mais effective. Actuellement, les listes d'attente pour les soins et les actes importants de dépistage ou autres s'allongent et mettent la santé de la population du territoire en danger. Ceci est inadmissible.

Après les transformations du service d'urgence en un centre de soins non programmés, de la maternité en centre de périnatalité et la non réouverture du bloc opératoire, nous sommes très inquiets quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire du l'hôpital de Thann dont nous craignons la fermeture à terme.

Cette situation est dramatique pour tous les habitants du territoire et aussi, au regard des nombreux déplacements générés, une aberration sur le plan environnemental.

Par ailleurs, la ville de Thann n'est même plus représentée par son maire au Conseil de surveillance du GHRMSA alors même que la Ville est le siège de cet hôpital.

Madame Arlette LUTTENBACHER estime que la ville de Thann a besoin d'un hôpital digne de son nom car le temps actuel de prise en charge est vraiment très long ce qui peut être dangereux pour les patients.

Monsieur Olivier SARDINI ajoute que, malheureusement, beaucoup de personnes ne sont pas correctement prises en charge y compris dans les plus grands hôpitaux, d'où la nécessité de défendre les hôpitaux plus locaux.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 15 voix dont 3 procurations ;

Contre : 1 voix ;

Abstention : 0 voix ;

Après délibération, le conseil municipal :

-**DEMANDE** la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann ;

-**SOUTIENT** le maintien de l'unité de chirurgie ambulatoire ;

-**DEMANDE** un siège pour le Maire de Thann au Conseil de Surveillance du GHRMSA ;

-**AUTORISE** le Maire à transmettre cette motion à toutes les personnes concernées par le sujet.

N° 13. DIVERS ET COMMUNICATION

Rapports du Maire et des Adjointes :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

-Elle remercie tous les membres qui sont venus distribuer les ECOSACS aux habitants durant la première semaine de janvier ;

-Projet de développement d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) : une personne serait intéressée pour développer cette activité au sein même de la commune qui s'engagera à mettre à disposition un local communal, en l'occurrence le rez-de-chaussée du Presbytère. Ce projet est donc en cours et la commune est en rapport avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour connaître les modalités d'installation. A priori, la MAM pourrait accueillir jusqu'à 12 enfants de 0 à 3 ans, avec 3 assistants maternels. Madame le Maire souhaite faire, par la suite, un sondage auprès des habitants de Fellingring pour connaître leurs besoins éventuels en la matière. Elle précise que cette structure sera différente d'une crèche. La commune devra mettre aux normes l'accessibilité extérieure du bâtiment ; l'intérieur restera du ressort de la MAM.

Monsieur Olivier SARDINI interpelle le conseil municipal sur le fait que la CCVSA prévoit de déménager la crèche d'Husseren-Wesserling à Moosch ; toute l'arrière vallée se retrouverait donc sans structure. Le développement d'une MAM à Fellingring serait donc plus que bienvenue d'autant plus que la demande est grandissante de la part des parents et ce depuis plusieurs années déjà. Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil communautaire et Monsieur Olivier SARDINI souhaiterait que les conseillers municipaux présents au sein du conseil communautaire s'engagent pour les besoins de la commune et non pour ceux de l'intercommunalité.

-Réunion UNESCO le 04 janvier dernier à Wildenstein : Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal et représentant auprès du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle du Grand Ventron était également présent. Madame le Maire rappelle que le dossier consiste à intégrer l'ensemble de la Réserve Forestière Intégrale de Fellingring (sauf les parcelles n° 55, 56 et 57) dans la zone UNESCO. Ce dossier avait fait l'objet d'une délibération du conseil municipal lors de la séance du 09 septembre 2020. Le 04 janvier, la demande a reçu un accueil positif mais le résultat final n'est pas encore connu.

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

-Avancée dans le dossier concernant le démontage des remontées mécaniques du Frenz : cette dépense sera inscrite au Programme d'Investissements Pluriannuels de la CCVSA ;

-Jeudi 14 janvier prochain : rencontre avec la Présidente du SMMGB concernant l'accès PMR au niveau du parapente et le bike parc ;

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

-Finalisation du bulletin communal avec l'aide de Monsieur Jean-Jacques SITTER, qu'elle remercie vivement. Ce bulletin sera distribué aux habitants en février prochain par les conseillers municipaux.

-Préparation des cartes de vœux à l'attention de tous les habitants en raison de l'annulation de la traditionnelle cérémonie des vœux. Les conseillers municipaux sont invités à distribuer ces cartes d'ici la fin de la semaine.

 *Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :*

-Chantier du 32 Grand'Rue : le nettoyage, réalisé par l'entreprise BATICHOC, a eu lieu durant la semaine du 04 janvier. 38 tonnes de déchets ont été enlevées. La démolition de la bâtisse sera effectuée durant la semaine du 1^{er} février prochain par l'entreprise PREMYS.

Les dernières opérations en matière d'urbanisme sont les suivantes :

-1 permis de construire a été réceptionné le 07 janvier 2021 pour la construction d'un carport et d'une remise de jardin ;

-1 déclaration préalable a été réceptionnée le 06 janvier 2021 pour le remplacement de fenêtres existantes et de la porte d'entrée d'une maison d'habitation.

-2 DIA ont été réceptionnées concernant :

- Les parcelles 159, 160, etc, section 16 ;
- La parcelle 304/8, section 06 ;

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

-La dernière tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune sera réalisée en 2021, pour un montant de 15 500 euros TTC. Monsieur GRUNENWALD rappelle que la commune effectue cette rénovation depuis 2013 : à ce jour, 157 000 euros ont été dépensés dont 47 000 euros de subventions. La facture globale de l'éclairage public est passée de 29 000 euros par an à 19 000 euros.

Quelques aides de l'Etat peuvent être sollicitées cette année mais cela reste encore en attente de confirmation : 50% de la part du Syndicat d'Electricité et du Gaz du Rhin, cumulable éventuellement avec la Dotation de Soutien l'Investissement Local (DSIL).

-Concernant la circulation autour de l'école : la création d'un arrêt minute a été évoquée par l'association des parents d'élèves. Cependant, cet arrêt minute sera difficile à réaliser. De ce fait, des panneaux seront mis en place pour régulariser la circulation : interdiction de stationner le long du trottoir de l'école, sauf pour le bus, et le périscolaire sera orienté vers le parking, en face de l'école avec une place réservée. Les panneaux ont été commandés et une communication aux habitants sera faite.

-Actuellement, l'équipe technique est principalement mobilisée par la période hivernale.

-La distribution des ECOSACS s'est plutôt bien déroulée.

-Les sapins ont été ramassés par l'équipe technique le 11 janvier.

-Depuis la construction du nouveau bâtiment de la mairie, beaucoup de personnes coupent par la cour des ateliers municipaux, ce qui est très dangereux. Des panneaux seront prochainement mis en place afin de réguler la circulation.

Madame Cécile STEMPEL a entendu que des pylônes allaient être installés prochainement dans les communes de Ranspach et Storckensohn, peut-être en rapport avec le développement de la 5G mais sans certitude. Madame le Maire tentera de se renseigner sur le sujet.

Réunions à venir :

- ✚ Prochaine commission « Entretien et aménagement du patrimoine » : vendredi 22 janvier 2021 à 9h (rendez-vous devant la mairie). Elle consistera à visiter les bâtiments de la Poste et du Presbytère. D'autres visites pourront être organisées le cas échéant ;
- ✚ Prochaine Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) : deux dates sont à ce jour retenues : le 10 ou le 15 février. Un mail sera envoyé à tous les membres de la commission pour demander leurs disponibilités ;

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h10.

Secrétaire de séance
Madame Doris JAEGGY